



Déclaration liminaire

du comité technique local du 4 Mars 2021

Le 16 mars prochain, cela fera un an que le confinement a été décidé par le gouvernement. Il y a eu ensuite un deuxième confinement, plus « léger », mais depuis, nous travaillons toutes et tous en mode « dégradé », pour reprendre le vocabulaire de l'administration.

Faisons un peu de sémantique tout d'abord : Ce qu'on appelle le télétravail, qui peut se décliner à domicile ou en travail « déporté », répond à une définition précise et surtout à des conditions d'exercice particulières. C'est un mode de travail « contractualisé », donc mis en place d'un commun accord entre l'employeur et le salarié. Dans ce domaine, l'administration, comme souvent, est à la traîne par rapport au privé ou les aspects ergonomiques et financiers sont mieux pris en compte.

Ce qui nous est imposé aujourd'hui par la situation sanitaire, c'est autre chose. Pour la CGT, il s'agit de « travail confiné », destiné à faire face dans l'urgence, à une situation sanitaire qui implique la distanciation sociale.

Pour en revenir au travail confiné à l'ordre du jour de ce CTL, la CGT tire la sonnette d'alarme, en effet la situation n'est plus tenable.

Pour quelques rares effets d'aubaine, combien de collègues le vivent mal ? Certains sont chez eux depuis un an, déconnectés de leur collectif de travail, d'autres doivent travailler dans des conditions inadaptées, sans parler de l'absence quasi totale de formations. Beaucoup de disparités suscitent beaucoup d'incompréhension, voire un réel sentiment d'injustice. Dans tel service, les agents seront forcés de travailler chez eux, dans tel autre, les collègues souhaitant télétravailler en seront empêché-e-s.

Pour la CGT, la règle première doit être le volontariat sauf avis du médecin de prévention. Ensuite, ce qui était possible dans une situation d'urgence et pour une période qu'on croyait de courte durée, c'est à dire le fait de travailler avec « les moyens du bord », en assumant soi-même les frais induits (fluides, informatique,...) n'est plus tenable. On ne peut pas attendre d'hypothétiques discussions post-pandémie, il faut dès maintenant aménager le travail à la maison.

L'administration doit fournir à tous les collègues concernés le matériel qui les place dans les conditions de travail et d'ergonomie aussi bonnes que possible. Elle doit également fixer en urgence le montant d'une indemnité compensant les dépenses de chauffage, eau, électricité,...

En terme d'organisation, les collègues qui restent dans le service, car ils ne veulent ou ne peuvent pas travailler chez eux, ne doivent pas en subir des conséquences délétères : Pas plus d'accueil ou de téléphone que dans des conditions habituelles. Pour eux-elles également, l'administration doit « lâcher la pression » et les préserver.

Cette situation, beaucoup le disent, est génératrice de stress et constitue un facteur de souffrance au travail : les fameux risques psycho-sociaux. Plutôt que de rester dans une logique caporaliste et punitive en nous volant des jours de congés , il serait plus judicieux d'alléger les statistiques, les objectifs, et neutraliser l'évaluation,... autant de décisions qui permettraient de préserver la santé des agents qui demeure la priorité de la CGT.

Et ça n'est pas contradictoire. Pour éviter la concentration des collègues dans les locaux, il faut aussi réfléchir à d'autres possibilités que le travail confiné.

C'est dans ce cadre revendicatif que la CGTFP84 participera ce CTL .

Les élus en CTL